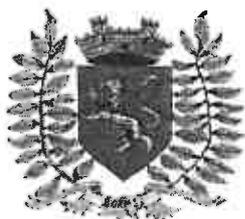


**MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS**

VILLE FLEURIE "4 FLEURS" – FLEUR D'OR  
 FRANCE STATION NAUTIQUE "3 ETOILES"  
 MEDAILLE D'OR AU CONCOURS EUROPEEN  
 DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS  
 LAUREAT NATIONAL MARIANNE D'OR



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 SEANCE DU 29 MARS 2014**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
29	29	29

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE VINGT-NEUF MARS à 15 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Mars 2014.

**PRESENTS** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, M. Jacques BLANCO, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, M. Alain COMBE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Janik MASSELLO, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Monsieur Rabah HERHOUR, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Sandrine EMERIC, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, M. BENOIT Joël, M. André DENIS, Mme DEVEZE PESTRE Nicole, M. Rania MEKKERL, Mme Christine MAUPEU et M. Claude FAEDDA

**FA/PG/VA/CM/IG – N°2014/03/07- OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE 29 MARS, A 15 HEURES 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BORMES LES MIMOSAS, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 MARS 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8, L 2122-9 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain COMBE, doyen d'âge, en remplacement du maire sortant absent, après l'appel nominal, donne lecture des résultats ainsi qu'il suit :

**MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS****REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE DU 29 MARS 2014**

Délibération n°2014/03/07

(suite)

	Nombre	%
<b>INSCRITS</b>	6 750	100
<b>VOTANTS</b>	4 631	68,61%
<b>BULLETINS NULS</b>	146	3,15
<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	4 485	96,85%
<b>LISTES DE</b>		
Serge DEFOND	768	17,12%
François ARIZZI	2 346	52,31%
Albert VATINET	1 371	30,57%
<b>TOTAUX</b>	4485	100%

Sont déclarés installés : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, M. Jacques BLANCO, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, M. Alain COMBE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Janik MASSELLO, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Monsieur Rabah HERHOUR, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Sandrine EMERIC, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, M. BENOIT Joël, M. André DENIS, Mme DEVEZE PESTRE Nicole, M. Rania MEKKERI, Mme Christine MAUPEU et M. Claude FAEDDA dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales les fonctions de secrétaire sont remplies par Madame DARNAULT Christiane.

Le Président, conformément aux articles L 2122-4, L 2122-8, L 2122-9 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**FA/PG/VA/CM/IG – N°2014/03/08 - OBJET : ELECTION DU MAIRE****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-1, L 2122-4, L 2122-5, L 2122.6, L 2122-7, L 2122-8, L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, à bulletin secret, et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : Mme RE Geneviève et Mme MAUPEU Christine,

**MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS****REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE DU 29 MARS 2014****Délibération n°2014/03/08  
(suite)**

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Etaients candidats

**POUR LA LISTE « ENSEMBLE POUR BORMES » : M. François ARIZZI**

**AUTRES CANDIDATS : NEANT**

Le dépouillement du vote à bulletin secret a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral : 4
- Nombre des suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 15

**M. François ARIZZI: 25 suffrages**

**M. François ARIZZI été proclamé Maire à la majorité absolue au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.**

**FA/PG/VA/CM/IG - N°2014/03/09 - OBJET - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à la détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des articles L 2122-1 et L 2122-2, du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au Maire et à la détermination du nombre d'Adjoints.

Il propose à l'assemblée de créer le nombre maximum de postes d'Adjoints permis par la loi, soit **HUIT POSTES**, puisque le Conseil Municipal est constitué de 29 membres et que le nombre d'Adjoints ne doit pas excéder 30 % de l'effectif.

- **Le Conseil Municipal OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,**
- **APPROUVE** La proposition de Monsieur le Maire,
- **PRECISE** que le nombre d'Adjoints déterminé est de **HUIT**,
- **DECIDE** de procéder immédiatement à leur élection.

**MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS****REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE DU 29 MARS 2014****FA/PG/VA/CM/IG - N°2014/03/10 - OBJET : ELECTION DES HUIT ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que dans les Communes de 1 000 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret (articles L.2122-4 et L.2122-7-2).

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Les adjointes prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire, et sous la présidence de M. François ARIZZI, élu Maire, à l'élection des huit Adjointes.

Les deux assesseurs désignés pour l'élection du Maire sont reconduits dans leur fonction.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Etaient candidats :

**LISTE ENSEMBLE AVEC BORMES :**

Première adjointe : Mme Christiane DARNAULT

Deuxième adjoint : M. Jacques BLANCO

Troisième adjointe : Mme Magali TROPINI

Quatrième adjoint : M. Daniel MONIER

Cinquième adjointe : Mme Isabelle CANONNE

Sixième adjoint : M. Alain COMBE

Septième adjointe : Mme Catherine CASELLATO

Huitième adjoint : M. Philippe CRIPPA

**AUTRES CANDIDATS : NEANT**

Le dépouillement du vote à bulletin secret a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral : 2
- Nombre des suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 15

**MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE DU 29 MARS 2014**Délibération n°2014/03/10  
(suite)**ONT OBTENU****LISTE ENSEMBLE AVEC BORMES :**

Première adjointe : Mme Christiane DARNAULT : 27 voix

Deuxième adjoint : M. Jacques BLANCO : 27 voix

Troisième adjointe : Mme Magali TROPINI : 27 voix

Quatrième adjoint : M. Daniel MONIER : 27 voix

Cinquième adjointe : Mme Isabelle CANONNE : 27 voix

Sixième adjoint : M. Alain COMBE : 27 voix

Septième adjointe : Mme Catherine CASELLATO : 27 voix

Huitième adjoint : M. Philippe CRIPPA : 27 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste « ENSEMBLE POUR BORMES ». Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Première adjointe : Mme Christiane DARNAULT

Deuxième adjoint : M. Jacques BLANCO

Troisième adjointe : Mme Magali TROPINI

Quatrième adjoint : M. Daniel MONIER

Cinquième adjointe : Mme Isabelle CANONNE

Sixième adjoint : M. Alain COMBE

Septième adjointe : Mme Catherine CASELLATO

Huitième adjoint : M. Philippe CRIPPA

Pour copie conforme,  
Le Maire,Signé : Francois ARIZZI